

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: FIACRE®
 Code du produit: 048-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone: fixe)	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste
Email :	info@lifescientific.com	
Web:	www.lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche.
 Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres régions.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

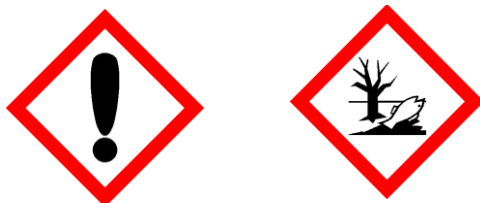
Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 (Skin Sens. Cat 1)
Toxicité Aiguë aquatique	Catégorie 1	H400 (Aquatic Acute Cat 1)
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 1	H410 (Aquatic Chronic Cat 1)

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Contient : cyprodinil.

Mentions de danger :

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

Conseils de prudence :

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les poussières/aérosols.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

2.3 Autres dangers

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en vergers.
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur laitue, scarole-frisée et vigne.
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les autres usages.
- SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	N°CAS	N°EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Cyprodinil	121552-61-2	-	Skin Corr/Irrit 2; H315 Eye Dam/Irrit 2; H319 Skin Sens 2; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic; H410	37.5
Fludioxonil	131341-86-1	-	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic; H410	25
Dibutyl naphthalènesulfonate de sodium	25417-20-3	246-960-6	Acute Tox 4; H302 Skin Irrit 2; H315 Eye Irrit 2; H319 Acute Tox 4; H332 Aquatic Chronic 3; H412	0 – 5

Pour le texte intégral relatif aux mentions H phrases, veuillez vous référer à la rubrique 16

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de malaise, consulter un médecin en lui montrant l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion:

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir

sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Contact avec la peau:

Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau avec l'eau du robinet et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Enlever les lentilles de contact si présentes. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical: Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Pour les petits feux: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse extinctrice résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Pour les grands feux: Mousse extinctrice résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau direct qui pourrait disperser ou propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va s'étendre en brûlant avec une flamme visible. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir mesures de protection sous rubrique 7 et 8. Eviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir rubrique 13). Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous rubrique 7 et 8. Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans la rubrique 13.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés: Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. Les limites d'exposition:

Composant	Limite(s) d'exposition	Catégorie de valeurs	Source
Cyprodinil	7 mg/m ³	Valeur limite de moyenne d'exposition	Fournisseur
Fludioxonil	10 mg/m ³	Valeur limite de moyenne d'exposition	Fournisseur

8.2. Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique :

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.

Évaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante. Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Mesures de protection :

L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait soucrire aux normes en vigueur.

Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.

Protection des mains:

Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Matière appropriée:

Caoutchouc nitrile.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique:	solide
Forme:	granulés
Couleur:	gris à brun
Odeur:	faible

Propriétés physico-chimiques

pH:	8 - 11 à 10 g/L
Point de fusion:	donnée non disponible
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition:	donnée non disponible
Point d'éclair:	donnée non disponible
Taux d'évaporation:	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	pas facilement inflammable
Inflammabilité supérieure / inférieure ou Limites d'explosivité:	donnée non disponible
Pression de vapeur:	donnée non disponible
Densité de vapeur:	donnée non disponible
Densité:	1 g/cm ³
Solubilité (s): Eau	non soluble
Coefficient de partage: n-octanol / eau:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammation:	donnée non disponible
Température de décomposition:	donnée non disponible
Viscosité:	donnée non disponible
Propriétés explosives:	non-explosif
Propriétés comburantes:	non oxydant

9.2. Autres informations

La température d'inflammation min :	675°C
Classe d'explosibilité de poussière :	Forme de nuages de poussière inflammable
Energie minimale d'ignition :	0.03 – 0.1J
Masse volumique apparente :	0.537 g/cm ³
Indice de combustion :	3 à 20 °C, 5 à 100°C

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas d'information disponible

10.2. Stabilité chimique

Pas d'information disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information disponible

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale :	DL ₅₀ mâle et femelle rat, > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation :	CL ₅₀ mâle et femelle rat, > 2,51 mg/l, 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée :	DL ₅₀ mâle et femelle rat, > 2.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Lapin: non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Lapin: non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Cochon d'Inde: Pas un sensibilisateur de peau chez les essais sur les animaux.
Mutagénicité sur les cellules germinales Cyprodinil :	N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
Fludioxonil :	N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
Cancérogénicité Cyprodinil :	N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
Fludioxonil :	N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
Tératogénicité Cyprodinil :	N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
Toxicité pour la reproduction Cyprodinil :	Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
Fludioxonil :	Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Cyprodinil :	Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.
Fludioxonil :	Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson :

CL₅₀ *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel) : 3,1 mg/L, 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE₅₀ *Daphnia magna* (grab daphnée) : 0,14 mg/L, 48 h

Toxicité des plantes aquatiques :

CE50b *Desmodemus subspicatus* (algues vertes), 0,6 mg/L, 72h

CE50r *Desmodemus subspicatus* (algues vertes), 1,6 mg/L, 72h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Cyprodinil : Difficilement biodégradable.

Fludioxonil : Le fludioxonil n'est pas facilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau

Cyprodinil : Dégradation par périodes de demi-vie : env. 10 j. N'est pas persistante dans l'eau.

Fludioxonil : Dégradation par périodes de demi-vie : 450 - 700 j. Le fludioxonil est stable dans l'eau.

Stabilité dans le sol

Cyprodinil : Dégradation par périodes de demi-vie : 0,1 - 2 j. Ne montre pas de persistance dans le sol.

Fludioxonil : Dégradation par périodes de demi-vie : 14 j. Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Cyprodinil : Ne montre pas de bioaccumulation.
Fludioxonil : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Cyprodinil : Le cyprodinil montre un faible à légère mobilité dans le sol.
Fludioxonil : Le fludioxonil est immobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cyprodinil : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Fludioxonil : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) à notre connaissance.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Produit :**

Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés :

Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de OACI/IATA pour le transport par air.

14.1. Numéro ONU :

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT SOLIDE, N.S.A (CYPRODINIL AND FLUDIOXONIL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Dangereux pour l'environnement/ Marin Polluant

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non Applicable

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 3.**

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1
Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4510
Rubrique contraignante : 4510

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS**Information supplémentaire**

Texte complet des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

® FIACRE est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance: 19.10.2017

Date de dernière délivrance: 31.10.2019

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.